

## DELIBERATIONS

Séance du mercredi 7 octobre 2015

### CONVOCATION

Du trente septembre deux mille quinze adressée à chaque Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la séance du sept octobre deux mille quinze.

#### Ordre du jour initial.

- 1- EHPAD : Débat sur les orientations budgétaires 2016
- 2- Examen et délibération sur la demande de remise gracieuse de Mme Anthéa SUIF-Agent social du CCAS
- 3- Compte rendu des décisions de la Présidente
- 4- Questions diverses

#### Ordre du jour final.

- 1- EHPAD : Débat sur les orientations budgétaires 2016
- 2- Examen et délibération sur la demande de remise gracieuse de Mme Anthéa SUIF-Agent social du CCAS
- 3- Compte rendu des décisions de la Présidente
- 4- Adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn.
- 5- Questions diverses

L'an deux mille quinze, le 7 octobre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique RONDI-SARRAT, Présidente.

Étaient présents : Dominique RONDI-SARRAT- Présidente, Laurence BLANC, Ginette NEVEU, Evelyne CHARAIX, André SIMON, Corinne BARDOU, Monique DAUBA, Chantal ANSO, Jean-Louis JOUBERT, Danièle DHERS, Nicole CAGNEAU, Jean-Philippe LANTES, Michel MASTHIAS.

Étaient excusées : Annie LEMIERE

Mme DHERS quitte la séance à 19h00  
Mme BLANC quitte la séance à 19h30  
M MASTHIAS quitte la séance à 19h45

Secrétaire de séance : Audrey GROWAS-COMBON, responsable du C.C.A.S.

Le procès-verbal de séance du 2 septembre 2015 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Mme CAGNEAU demande s'il n'est pas possible de faire plus concis dans les interventions orales des membres.

Mme RONDI-SARRAT explique qu'il y a le même phénomène au Conseil Municipal. Enormément d'interventions nécessitait une reprise de débat in extenso, à la demande de certains élus. Elle a donc souhaité répondre à la demande de certains administrateurs de reprendre in extenso les débats. Elle donne l'exemple d'un conseil municipal qui a donné lieu à un procès-verbal de 32 pages.

Elle précise que la démarche ne lui convient pas également, d'autant qu'il s'agit de reprendre intégralement ce que disaient les personnes oralement, à l'écrit, ce qui est fastidieux à lire.

Aujourd'hui, suite à la démission de certains élus, il est mis en place un autre système de gouvernance et de fonctionnement, aussi bien au niveau du conseil municipal que du conseil d'administration. Au niveau du conseil d'Administration, il y aura 3 membres élus qui seront désignés par le conseil municipal du 29 octobre 2015. Le mode de retranscription des débats pourra alors être révisé.

Mme CAGNEAU approuve le fait que les débats soient enregistrés mais elle demande aux administrateurs de rester dans les débats concernant les ordres du jour déterminés.

M LANTES dit ne jamais avoir voté le mot à mot in extenso en tant qu'administrateur du CCAS. Il précise que ce mot à mot ne l'est pas totalement car certains propos n'ont pas été retranscrits lors du dernier procès-verbal. Il a fait une proposition pour le dernier procès-verbal, afin d'adapter ses propos à un langage écrit.

Mme RONDI-SARRAT explique qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la méthode des procès-verbaux précédant. Elle a souhaité répondre à une demande de certains, et elle a conscience que ce n'est pas satisfaisant mais l'intérêt était de ne pas ajouter des débats au sujet de la retranscription des procès-verbaux. Elle ne souhaite pas revenir en arrière, le contexte à changer, elle est d'accord pour revenir à des retranscriptions qui ne soient pas in extenso. Elle précise néanmoins que si un administrateur souhaite que ses propos soient repris mot à mot, il faudra alors l'appliquer à l'ensemble des administrateurs.

M LANTES explique que la proposition de procès-verbal qu'il a faite ne remet pas en cause ses propos, il s'agissait essentiellement de les clarifier pour un compte rendu écrit. Il précise que dans les conditions telles qu'elles sont exposées pour ce dernier procès-verbal, il s'abstient de voter.

Mme RONDI-SARRAT propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2015. Les membres approuvent, sauf M LANTES qui s'abstient.

### **I. EHPAD : DEBATS SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 (DL-151007-20).**

Présentation de la situation financière de l'EHPAD à ce jour.

Mme RONDI-SARRAT donne la parole à Mme TOUNIER, Directrice de l'EHPAD.

Mme TOURNIER expose la situation budgétaire de l'EHPAD fin 2015. Elle précise que l'année a été marquée par plusieurs événements : une épidémie ayant provoqué un nombre importants de décès, l'arrêt maladie de la Directrice, des arrêts maladie des équipes qui étaient fatiguées.

De ce fait il y a eu une baisse de fréquentation en début d'année. La fréquentation a augmenté sur les derniers mois. Elle propose un document (cf annexe 1) pour visualiser ces résultats.

Les nombreux arrêts maladies ont eu pour conséquence l'embauche de personnel intérimaire, ce qui a un coût.

Mme CAGNEAU demande si une étude a été faite sur les causes de ces arrêts maladies.

Mme TOURNIER répond que cela n'a pas encore été fait. Elle l'envisage pour 2016.

Elle ajoute que l'EHPAD a dû également faire face à une augmentation de surface, une augmentation des coûts liés aux contrats de maintenance, une augmentation des frais liés au PASA. Elle précise que ces derniers ne sont nullement pris en compte par l'ARS, en terme de financement, ni l'électricité en plus, ni les ordinateurs portables, ni les frais d'animation... l'EHPAD doit assumer ces nouvelles charges.

Elle a estimé qu'à la fin de l'année, en extrapolant les résultats connus à ce jour, le résultat serait déficitaire de 90000€. En juin, des crédits non reconductibles ont été demandés à l'ARS. 46 000€ de crédits ont été obtenus, dont 15000 € pour 2016 sous forme de provision. Le déficit est alors réduit à 60 000€. Elle ajoute qu'il y a un dépassement du budget dépenses.

Aux vues de cette situation, elle a souhaité alerter le Conseil d'Administration car elle se pose la question du versement de la prime au salariés, d'un montant annuel de 350<sup>€</sup> / agent. Elle précise que lors du vote du budget prévisionnel 2015, il avait été envisagé d'augmenter cette prime à 400€ / agents, mais aux vues de la situation actuelle, cela ne paraît pas envisageable. Elle a estimé que le coût total de la prime, charges comprises est de 28 000€. A ce jour, l'EHPAD ne peut pas la payer.

Elle précise que cette prime est chaque année versée en novembre. Il conviendrait d'informer les agents, que cette année elle ne serait versée qu'en décembre, selon la situation financière de l'EHPAD.

Elle ajoute qu'elle a sollicité la mairie afin d'obtenir une subvention pour financer une partie de la prime.

Mme RONDI-SARRAT informe qu'elle a eu M PUYRAIMOND qui se propose d'affiner cette première ébauche du budget. Il ne l'a pas alerté sur la trésorerie. Donc à ce jour, l'EHPAD peut faire face à ses factures. M PUYRAIMOND s'est engagé dans les 15 jours à informer Mme RONDI-SARRAT de la situation financière de l'EHPAD.

Elle reprend le fait qu'il n'y ait pas d'étude faite pour déterminer les causes des arrêts maladies de ces derniers mois. Cependant, elle précise que les équipes ont su s'entraider face à la situation difficile à laquelle ils ont été confrontés. Certains des arrêts maladie sont dus à la pression ressentie, mais également, les salariés ont dû faire face à plus de 14 décès de résidents, ce qui a également un impact sur les personnels.

Elle ajoute que ces personnes ont donné et donnent encore.

Mme TOURNIER ajoute que les familles ont manifesté presque que des félicitations. Elle précise que l'EHPAD est une des maisons de retraite avec le tarif le plus bas du département, derrière Lacaune (bâtiment financés par les une congrégation de religieuses). Malgré ce tarif bas, le travail fourni est un travail de qualité. L'EHPAD a une bonne réputation quant au service rendu.

Mme CAGNEAU demande si de ce fait, pour remercier les salariés, la prime est versée ou non.

Mme TOURNIER répond que ce n'est pas à elle de décider mais aux administrateurs. Elle explique qu'elle commence à alerter l'Assemblée aujourd'hui mais ils ne sont pas obligés de se prononcer aujourd'hui. Un autre Conseil d'Administration sera convoqué fin octobre pour le vote du budget.

Mme RONDI-SARRAT explique qu'il y a également une diminution de la contribution des partenaires (ARS et conseil départemental). Au niveau du département, des taux sont fixés pour chaque structure et il est difficile de faire des différences trop importantes entre les EHPAD financés. Elle précise néanmoins que le département est alerté de la situation particulière que traverse l'EHPAD de St-Sulpice.

Sous réserve de voir que le déficit est confirmé, il est demandé aux administrateurs s'ils souhaitent maintenir la prime, et voir comment cela peut-être fait ou pas.

Mme RONDI-SARRAT demande aux membres de se prononcer également sur une demande auprès de la mairie d'une subvention exceptionnelle pour financier la prime des salariés de l'EHPAD, sous réserve que le budget municipal permette de dégager une somme finançant le versement de cette prime et sous réserve que les conseillers municipaux y soient favorables.

Mme DAUBA répond qu'il lui paraît normal que le maximum soit fait pour les primes soient versées. Elle reconnaît que le travail effectué par le personnel auprès des résidents est très difficile et ils le font correctement. Elle pense que ce serait les pénaliser de ne pas verser la prime, d'autant que les salaires ne sont pas très élevés.

Elle ajoute que la création du PASA est un plus pour les résidents.

Mme TOURNIER informe que pour les finances de l'EHPAD, l'arrivée du PASA a eu des conséquences négatives. Il faudra plusieurs années pour l'intégrer dans le budget, sans trop de conséquences.

Mme RONDI-SARRAT informe qu'il y aura de moins en moins d'aide au financement. Avec la loi NoTRE les compétences seront bien réparties, le département gardera la compétence en matière sociale mais elle explique qu'il n'y aura plus de politique volontariste d'aide.

M LANTES ajoute qu'au sujet de cette répartition des compétences. Cela peut également donner des éléments en terme de stratégie pour le budget prévisionnel. La prime arrive à la fin de l'année, et de ce fait, elle est vue comme une dépense dont on pourrait se passer. De même que ce qui s'est passé à la commission permanente, du fait des crédits épuisés et des demandes d'aide qui de ce fait ne peuvent être traitées.

Il explique que néanmoins, l'EHPAD a des explications sur le déficit de cette année. L'arrivée du PASA va amener des GIR 1 et 2, avec une prise en charge plus importante. Il demande s'il n'est pas pertinent de pointer les manques budgétaires de la part des tarificateurs pour l'EHPAD. Les tarificateurs ont demandé de faire un projet nouveau de prise en charge nouvelle, améliorant la qualité cette prise en charge. S'il y a un besoin de crédits supplémentaires, c'est que les financements n'étaient pas suffisants. Il est peut-être pertinent de faire entendre aux financeurs la situation de l'EHPAD.

Mme TOURNIER explique qu'il faut également prévoir l'amortissement des travaux l'an prochain. Il est donc pertinent de négocier cette année avec les financeurs mais cela signifie également que le prix de journée à la charge des résidents sera plus élevé. Une partie du financement viendra de l'ARS, une partie du conseil départemental et une partie des résidents.

Mme CAGNEAU se demande comment les personnes vont pouvoir continuer à payer.

M LANTES ajoute que même pour les personnels, devoir baisser la qualité des prestations, cela n'est pas simple. Il pense qu'il est important de résister pour maintenir une qualité de prestation. Cependant il est important de montrer aux financeurs une volonté de chacun, d'une part n'augmentant pas la prime de 50€ comme prévu initialement et d'autre part en ayant une subvention exceptionnelle de la Commune.

Il demande à Mme TOURNIER quel a été l'impact des absences sur le calcul de la prime.

Mme TOURNIER répond qu'effectivement, aux vues des absences, l'enveloppe globale de la prime est diminuée mais cela ne suffit pas.

Mme CAGNEAU exprime qu'elle est contre ce système de calcul de la prime. Elle demande comment sont établis les critères.

Mme TOURNIER explique que selon des tranches de jour d'absence, la prime est diminuée.

Mme CHARAIX demande si se sont des arrêts longues maladie.

Mme TOURNIER répond qu'il y a quelques agents en longue maladie.

Mme RONDI-SARRAT reprend le fait qu'une délibération existe, précisant qu'il s'agit d'une prime annuelle, avec des modalités de versement, fixée à 350€.

Mme TOURNIER rappelle que le conseil d'administration avait voté lors du budget prévisionnel 2015 une prime de 400€ mais compte tenu des circonstances, elle a fait le calcul sur 350€.

Mme RONDI-SARRAT précise qu'elle est également proratisée en fonction du nombre de jour d'absence.

M SIMON ajoute qu'il serait préférable de la verser en décembre. Si le paiement intervient en janvier, cela sera déclaré sur les revenus de 2016.

Mme CHARAIX ajoute que cela permet également aux agents de faire les cadeaux de Noël.

Mme RONDI-SARRAT demande l'avis de l'Assemblée sur le maintien de la prime.

A l'unanimité, les membres souhaitent que la prime soit versée et qu'un moyen soit recherché pour le versement de cette prime.

Mme RONDI-SARRAT demande à l'Assemblée si elle l'autorise à solliciter la mairie pour demander une subvention exceptionnelle.

Les membres sont d'accord à l'unanimité.

Mme CAGNEAU demande ce qui se passera si la mairie répond négativement à la demande de subvention exceptionnelle.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'il s'agit là d'un choix politique. Elle va expliquer et proposer au conseil municipal, si le budget municipal le permet. Il appartiendra alors à chaque élu de se prononcer.

Quelle que soit l'issue, le conseil d'administration sera tenu informé.

M LANTES explique qu'il faut débloquer cette situation sur l'EHPAD afin que cela ne se reproduise pas chaque année.

Mme CAGNEAU regrette que cela se fasse au détriment du personnel.

Mme TOURNIER explique que malheureusement cela est juste mathématique. Elle souhaiterait également qu'il en soit autrement.

Mme CAGNEAU dit que selon elle, ce sujet n'aurait même pas dû être abordé.

Mme TOURNIER explique que si on n'en parle pas, on fait des déficits.

Mme CAGNEAU demande si cela ne peut pas être pris ailleurs, sans toucher aux charges du personnel.

Mme RONDI-SARRAT demande si elle a des propositions.

Mme TOURNIER ajoute que le budget global, malgré la subvention de l'ARS qui va être accordée, est en dépassement par rapport au budget des dépenses de 94 000€ tout confondu. Elle explique qu'il y a le résultat et le dépassement du budget. Le budget des dépenses sera dépassé de 94 000 € et celui des recettes de 35 000€. La différence, soit 59 000€ correspond au déficit. Elle ajoute que la difficulté est que lorsque le budget dépenses est dépassé, le trésorier ne peut plus payer.

M SIMON constate que le budget prévisionnel n'était pas bon.

Mme TOURNIER répond que cela vient essentiellement des arrêts maladie du personnel, qui n'étaient pas prévisibles, ainsi que les décès.

Mme RONDI-SARRAT ajoute que cette année a été assez exceptionnelle en terme de décès, et ce ne peut être maîtrisé.

Mme TOURNIER ajoute que l'ensemble des EHPAD sont en difficulté financière du fait des financements de plus en plus restreint.

M LANTES confirme car il y est confronté sur la MAS de St-Sulpice. Il explique que les établissements sont ainsi contraints de faire des choix, le choix de diminuer les charges de personnel, d'augmenter la tarification à charge des résidents ou de réduire la qualité du dispositif mais cela donnera d'autres problématiques.

L'ARS a un raisonnement de restriction car elle a constaté que certains établissements thésauriser sur les financements donnés. Donc les établissements sont amenés à prendre sur les fonds propres pour tenir l'équilibre des budgets. Aujourd'hui, dans le secteur des personnes âgées, les négociations avec l'inspecteur de l'ARS sont compliquées.

Mme TOURNIER explique que cette année l'inspecteur ne voulait pas venir au vu du premier budget présenté. M ROUGELOT de l'EHPAD de Lacrouzette a pu négocier avec lui une augmentation de 1.3%.

M LANTES ajoute que cela crée une pression sur les gestionnaires, qui en assument la responsabilité mais contraints.

Mme RONDI-SARRAT propose d'aborder le Débat sur les Orientations budgétaires de l'EHPAD pour l'année 2016. Elle donne la parole à Mme TOURNIER.

Mme TOURNIER explique qu'elle souhaite demander une augmentation de 5 à 6%. En effet dans les dépenses, il y en a qui sont liées à un effet conjoncturel (les arrêts maladie, les décès) mais il y a aussi celles qui sont liées à un état structurel, avec l'ouverture du PASA. Elle ajoute qu'il y a également à prévoir les amortissements des travaux récemment achevés. Le montant total des travaux s'élève à 1 662 000€. Mme FABRIES avait déposé un plan de financement auprès du conseil général, ce qui engage ce dernier. Le PPF avait été établi sur 1 550 000€. Mme TOURNIER va négocier avec le conseil général de prendre en compte le montant final des travaux. Ainsi le conseil général était positionné pour une augmentation des tarifs, liée à l'amortissement. Elle souhaite demander également une augmentation de la masse salariale, notamment pour intégrer le surcoût liés aux arrêts maladie. Elle tiendra compte également des augmentations de dépenses de fonctionnement telles que l'eau, l'électricité, les contrats de maintenance et animation au niveau du PASA qui n'est à ce jour pas financée.

Elle explique qu'au niveau investissement, il ne peut être prévu de gros investissements. Elle prévoit tout de même :

- La modernisation du standard téléphonique
- Branchement de la WIFI pour les tablettes

Cela permettrait de diminuer les abonnements pour les résidents, la rénovation des téléphones des infirmières.

Mme DAUBA demande s'il n'est pas envisageable que les résidents aient juste un téléphone portable. Le coût pourrait en être réduit.

Mme TOURNIER dit qu'il peut être intéressant d'étudier cette piste. Cependant elle note que la problématique qui se posera avec les portables est le passage des communications de l'accueil vers les résidents.

Elle poursuit sur les investissements à prévoir :

- Climatiser la lingerie
- Aménager la salle thérapeutique, un meuble sur mesure et un point d'eau
- Aménagement du jardin du PASA
- Enveloppe pour les imprévus.

Concernant les charges de fonctionnement, elle souhaite programmer une prime annuelle de 400€ pour les agents. Elle précise que ce point sera revu en fonction des financements obtenus.

En autres charges de fonctionnement, elle intègre une augmentation des frais liée à l'augmentation de surface. Elle souhaite également proposer trois agents sur la formation, l'agent d'accueil et l'adjointe de direction seraient formés à la comptabilité publique (M22). Il pourrait être envisagé une passerelle entre le logiciel Net soin et le logiciel de facturation ce qui réduirait les démarches de saisie. Elle souhaiterait également acquérir un logiciel de planning, qui pourrait être basculé dans le logiciel paye.

M LANTES dit qu'il existe également les pointeuses électroniques, mises en rapport avec les logiciels de paye. C'est très précis.

Mme TOURNIER ajoute qu'elle souhaite que l'IDEC, gérant une équipe de 21 aides-soignants et 4 infirmiers, bénéficie d'une formation en management.

Concernant les recettes, elle soumet à l'Assemblée une augmentation de 5% du prix des repas, correspondant à l'augmentation des dépenses alimentaires de 2015. Pour 2016, elle prévoit un meilleur suivi des dépenses alimentaires, afin de ne pas avoir ou peu d'augmentation en 2016.

Mme DAUBA demande si les quantités du repas du soir pourraient être réduites.

Mme TOURNIER répond qu'elle va l'étudier. Elle précise qu'il faut prendre en compte qu'entre le dernier repas de la journée et le petit déjeuner du matin, le temps est assez long.

Elle demande à l'Assemblée qu'il faut qu'elle se positionne sur la durée des amortissements.

67 % concernent bâtiment neuf et 33% concernent de la rénovation de l'ancien.

L'amortissement pour le neuf est de 30 ans et celle de l'ancien à 20 ans, ce qui fait une moyenne de 27 ans. Elle préconise de ne pas trop étaler la durée d'amortissement pour pouvoir réinvestir après. L'annuité d'amortissement serait alors de 61561 €. Cela correspond à une augmentation par résidents et par jour de 2€. Une subvention va être amortie, ce qui va diminuer l'impact sur le prix par jour et par résidents.

Mme GROWAS-COMBON informe que les durées d'amortissement devront faire l'objet d'une nouvelle délibération, pour actualiser les durées d'amortissement. La question se pose s'il faut une délibération spécifique pour l'amortissement du PASA et si cela est possible. Elle se propose d'interroger le trésorier public à ce sujet.

Mme La Présidente demande à l'Assemblée de prendre acte du débat.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le rapport de Mme Régine TOURNIER, Directrice de l'EHPAD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1111-2 et L.2312-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015

Mention faite que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **II. EXAMEN ET DELIBERATION SUR LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE MME ANTHEA SUIF-AGENT SOCIAL DU CCAS. (DL-141007-21)**

Mme RONDI-SARRAT expose la demande de Mme SUIF. La recette de l'aire des gens du voyage a été volée, alors que Mme SUIF en avait la responsabilité. Il lui incombe donc de prendre sur ses propres deniers pour rembourser le débet de la régie de recette, d'un montant de 64.50€, constaté par le trésorier public le 7 septembre 2015.

Mme SUIF demande au Conseil d'Administration de lui accorder une remise gracieuse, sous réserve de l'accord du trésorier, pour le montant total de la somme due.

Ainsi informé et après avoir délibéré, Le conseil d'administration

### **Décide à l'unanimité**

- D'accorder une remise gracieuse de l'intégralité de la somme due par Mme SUIF, soit 64.50€, au titre du débet constaté dans la régie de recette dont elle avait la responsabilité,
- De mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois de sa publication.

## **III. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE (DC-150909-14 et DC-150909-15)**

### **Actes non communicables**

## **IV. ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU TARN. (DL-151007-22)**

La Présidente expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Elle sollicite du Conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil, entendu cet exposé,

AUTORISE la Présidente à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer la convention correspondant le moment venu,

DIT qu'un crédit suffisant pour faire face à la dépense sera inscrit au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

Mme GROWAS-COMBON informe l'Assemblée que la date fixée par le groupe de travail sur la fête des aînés est le 21 novembre 2015. Elle explique que les demandes de devis pour l'animation sont en attente de réponse. Le groupe de travail s'est positionné sur l'organisation d'une dégustation de vin, voir avec les caves du secteur et demander des devis. A ce jour pas de devis.

Mme RONDI-SARRAT explique que le groupe aurait souhaité une date en décembre mais les deux premiers week-ends de décembre la salle est occupée dans le cadre des élections régionales. Cela aurait pu se faire fin décembre mais la MJC, partenaire de l'organisation de cette fête n'est pas disponible sur ces dates du fait des vacances scolaires. De ce fait, la date du 21 novembre a été retenue.

Mme GROWAS-COMBON informe que la presse a déjà communiqué sur la manifestation.

Mme CHARAIX dit qu'il serait intéressant de réitérer cette communication dans les journaux car il n'y a eu qu'un encart. Elle propose de faire un article avec une photo d'une fête des aînés antérieure.

Mme GROWAS-COMBON propose des affiches potentielles pour la communication aux membres du conseil. Elle explique que l'une des affiches n'est pas très lisible car les écritures sont dans plusieurs sens et le fond de l'affiche est trop chargé. Quant à l'autre affiche, plus lisible elle est très proche des affiches faites pour les manifestations de la médiathèque ce qui peut prêter à confusion.

Elle propose donc de s'appuyer sur la deuxième affiche et de la personnaliser pour la fête des aînés. Elle est en relation avec le service communication de la mairie pour ce faire.

M SIMON dit préférer la première affiche.

Mme RONDI-SARRAT dit qu'effectivement elle n'est pas très lisible malgré le fait qu'elle soit plus jolie.

Mme GROWAS-COMBON ajoute qu'il y aura également les logos de la Mairie, de la MJC et du CCAS.

Mme La Présidente demande s'il y a d'autre question.

La séance est levée à 20h30.

PAGE DE SIGNATURE

Dominique RONDI-SARRAT	
Laurence BLANC	
Ginette NEVEU	
Evelyne CHARAIX	
André SIMON	
Corinne BARDOU	
Annie LEMIERE	
Monique DAUBA	
Chantal ANSO	
Jean-Louis JOUBERT	
Danièle DHERS	
Nicole CAGNEAU	
Jean-Philippe LANTES	
Michel MASTHIAS	